



Ville de Durbuy
Basse Cour, 13
B- 6940 Barvaux S/O

AUTORISATION DE CHANTIER ET DE POSE DE SIGNALISATION 22-2021

Le Bourgmestre de la Ville de Durbuy

Vu l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;
Vu le CHAPITRE V, section 1^{ère}, Article 89, Ch. VI, art.10, du Décret-programme du 17 juillet 2018, entré en vigueur le 18.10.2018, portant des mesures en matière de travaux publics, de mobilité et de transports ;

AUTORISE

moeyonnant le respect des mesures de distanciation sociale

La SPRL « MIGNON Philippe »

☰ Rue Docteur Laurent, 23 – 6640 SIBRET ✉ philippemignonsprl@hotmail.com

Responsable du chantier : M. Philippe MIGNON 📞 0475 47 42 45

effectuant des travaux forestiers : abattage d'arbres, dans le cadre du permis d'urbanisme délivré pour les travaux d'aménagements biodiversité, restauration Natura 2000, BE34005, pelouse calcaire,

➤ entre TOUR & BARVAUX – le long du Domaine de Hottemme

entre le 1 et le 19 mars 2021, entre 8h30 à 16h30 (durée prévue 10 jours)

- à placer la signalisation routière telle qu'elle est imposée par l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique, tenant compte notamment de la catégorie de chantier ; y compris en raison de la disposition des lieux, des signaux C.43 fixant la limite de vitesse à 30 km/h ;
- **durant les heures de chantier, à interdire la circulation route de Hottemme depuis le carrefour dangereux à Tour jusqu'au pied du Domaine de Hottemme**, et à mettre en place un itinéraire de déviation via Wéris, Morville et Heyd.

L'entreprise préviendra le service traitant de l'évolution du chantier, afin qu'il puisse en informer les services de secours.

La signalisation qui en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

L'administration communale de Durbuy dégage toute responsabilité en rapport ou relative aux accidents ou dommages pouvant résulter ou être causés par cette autorisation.



Durbuy, le 19 février 2021.

Philippe BONTEMPS,
Bourgmestre.